

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR-04)
Règlement 03-2016

Proposition de demande à portée collective
(Plan 3)

Légende

--- Limite de la zone agricole permanente (ZAP)

Territoire visé par la demande

- Secteur agricole viable
- Ilot déstructuré
- Secteur de villégiature

Territoire non assujéti à la demande

- Zone hors de la ZAP
- Secteur agricole dynamique
- Territoire de tenure public
- Autre secteur situé en ZAP

Autre

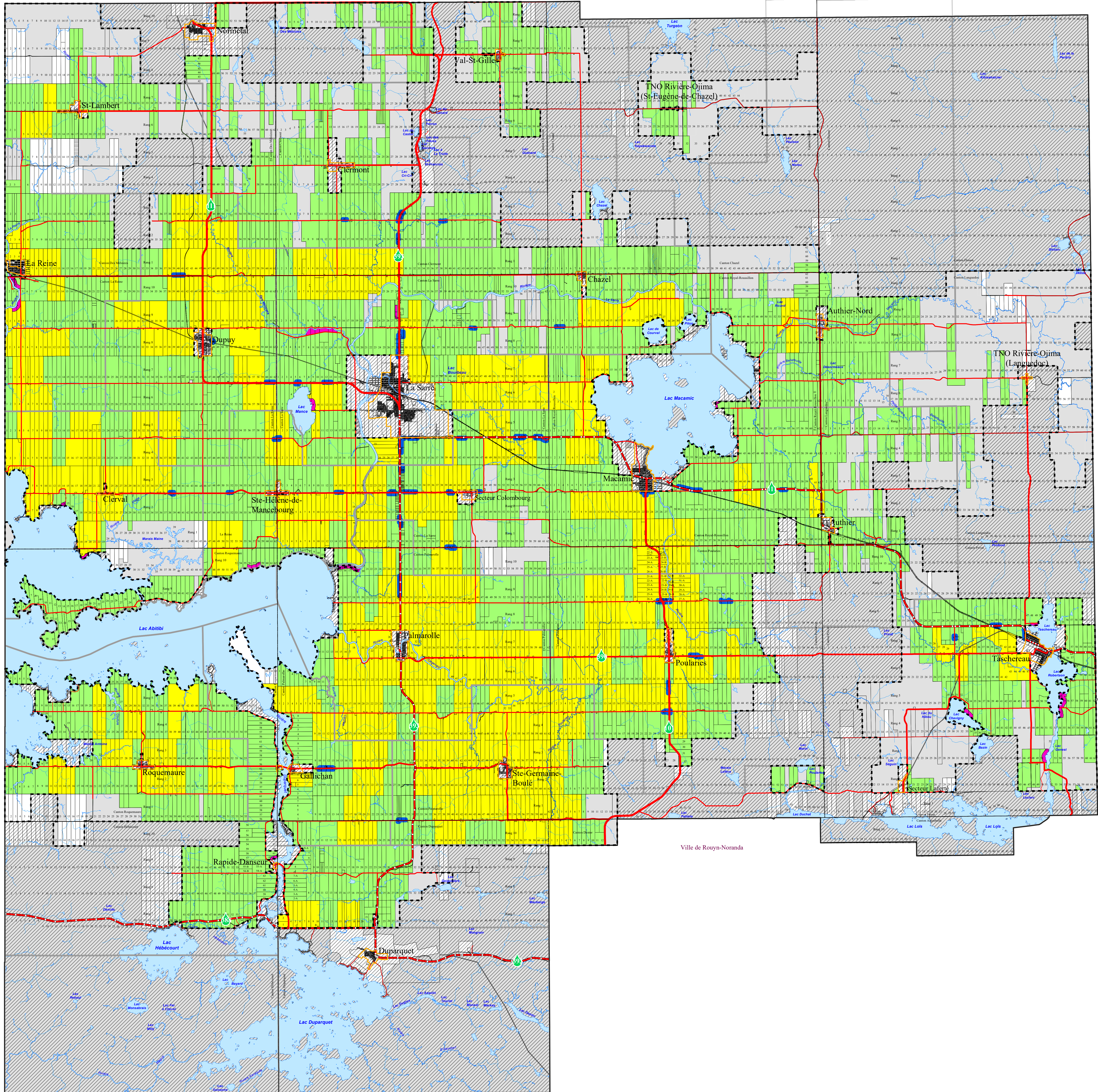
- Limite de canton
- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Ligne de lot

Réseau routier

- Nationale
- Régionale
- Collectrice
- Locale
- Accès aux ressources
- Autre
- Voie ferrée

Hydrographie

- Lac / Rivière
- Cours d'eau à débit régulier



Ville de Rouyn-Noranda

RÉALISATION : MRC D'ABITIBI-OUEST
CARTOGRAPHIE : Brian Goulet
AVIS DE MOTION : 15 juin 2016
ADOPTÉ LE : 26 octobre 2016
ENTRÉ EN VIGUEUR LE : 17 mars 2017

MISE À JOUR :		
Modification adoptée le :	Entrée en vigueur le :	Nature de la modification
15 mai 2019	1 août 2019	Règlement 06-2018
16 déc. 2020	26 fév. 2021	Règlement 06-2020

MÉTADONNÉES :
Projection : MTM Nad83 Fuseau 10
Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles
S.D.T.Q.
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
Toute reproduction pour vente est interdite
© Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite.